

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -  
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides  
au groupe d'acteurs locaux

Commune de Périgny, le 04 février 2016 à 9h30

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.*

## Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Guy DENIER	Maire de Périgny	Absent
Paulin DEROIR	Elu	Présent
Jean-Jacques SAGOT	Elu	Absent
Philippe MORISSET	Elu	Absent
Béatrice MUSSET	Elue	Absente
Patrick ORGERON	Agriculteur et élu	Présent
Daniel PLOQUIN	Agriculteur	Absent
Jean Claude BAUCHARD/Dominique HUMEL	Représentant d'association de chasse	Absent
Florent MAUFRAS	Représentant d'association de pêche	Absent
Claude NORMAND	Représentant association de randonnée	Absent
Christian PREVOST	Représentant association de la propriété foncière	Présent
Christian GRIMPRET	Représentant de la CLE	Absent
Alain ROUSSET	Représentant association de la propriété forestière	Absent
<i>Animation et partenaires techniques</i>		
Ludovic LUCAS	Forum des Marais Atlantiques	Excusé
Myène MAZZOCCO	Service Eau <del>x</del> et Assainissement, CDA de la Rochelle	Présente

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Florence NASSIET	Service Etudes Urbaines de la CDA de la Rochelle	Présente
Anne-Laure BARON	CDA	Absente
Stéphane GILBERT	CDA	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Périgny en date du 30 janvier 2014.

Nombre de pages : 9

## INTRODUCTION

---

Patrick ORGERON introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants et en proposant un tour de table. Stéphane GILBERT prend ensuite la parole en rappelant le contexte dans lequel s'inscrit l'inventaire et rappelle la démarche d'inventaire en concertation avec le groupe d'acteurs locaux. Il explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire de terrain réalisé en hiver 2014-2015 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il propose ensuite le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire ;
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu) ;
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographique puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

## BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 2 octobre 2014 ;
- réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 26 novembre 2014 ;
- Mise à disposition du publique en mairie des atlas cartographiques du 21 décembre 2015 au 18 janvier 2016.
- réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 04 février 2016.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- sur le site internet de la commune et celui de la communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie ;

Exemples d'actions de communication :

		
<p>Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux le 26 novembre 2016.</p>	<p>Affiche d'information pour la mise à disposition des atlas</p>	<p>Relais d'information de l'inventaire via le site internet de la commune</p>

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>.

Résultats de la consultation :

Les mairies respectives nous ont fait un retour de la mise à disposition des atlas. Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire et l'exposition sur les zones humides installée en mairie de Périgny.

Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

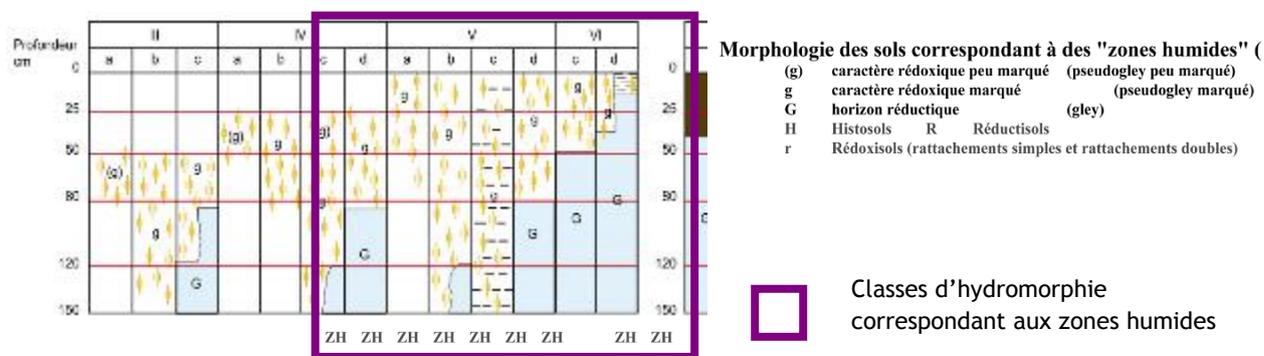
## MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

### ★ Critères de définition d'une zone humide

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile.
- L'hydromorphie des sols, observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.
- L'hydrologie ou présence d'eau dans le sol.

Elle explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

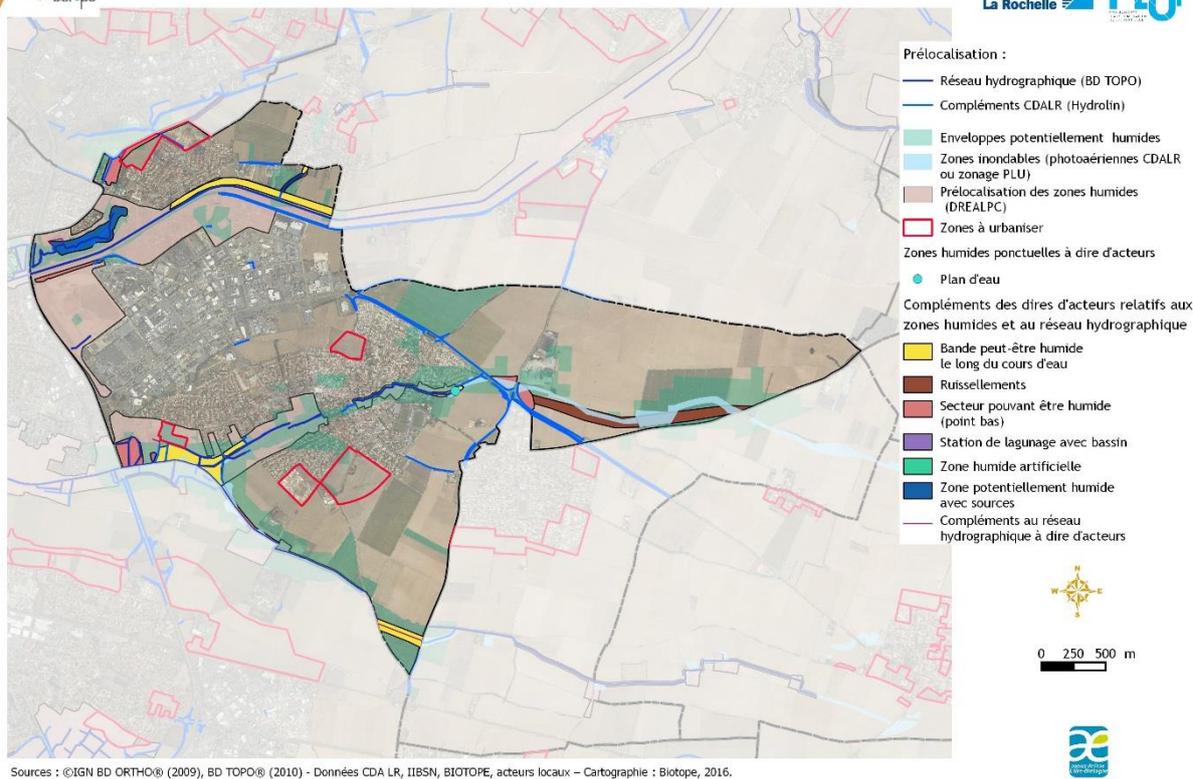


### ★ Définition des secteurs d'inventaire

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 02 octobre 2014.

NB : les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur.



## Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

L'inventaire de terrain sur la commune de Périgny a été mené entre novembre 2014 et janvier 2015. Quelques secteurs n'ont pas pu être prospectés en raison de leur difficulté d'accès (propriétés privées clôturées) notamment au nord du canal de Marans.

Au total, **82 points de sondages pédologiques** ont été réalisés sur Périgny et sa périphérie.

Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

## PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Sur la commune de Périgny :

- 7 zones humides identifiées sur critère botanique (5) et sur critère pédologique (2) au regard des éléments suivants :
  - Espèces caractéristiques de zones humides (Roseau commun, Epilobe hirsute, Eupatoire chanvrine,...) donnant lieu à la caractérisation d'habitats dits humides au sens strict de l'arrêté (côtés H) ;
  - Des traces d'hydromorphie dans les 25 premiers cms sur certains sondages

témoignant ainsi de l'existence d'une zone humide sur critère sol,

- Des zones inondables à sol hydromorphe au droit de la Moulinette et du Ruisseau de Pré carré ;
- A l'est de la commune, au Fief du Rez qui se prolonge sur la commune de Saint-Rogatien, des zones de ruissellement non hydromorphes observées sur sols de groie avec refus de tarière avant 50 cm sans hydromorphie.

#### **Observations et réseau hydrographiques complémentaires :**

##### **★ Observations ponctuelles**

Plusieurs zones de sources ont été signalées au droit de la Moulinette et du canal de Marans. Elles n'ont toutefois pas pu être toutes répertoriées en raison des difficultés d'accès notamment dans les propriétés aux abords du canal de Marans.

Un point de captage d'eau potable est connu au sud du lieu-dit les Ponettes.

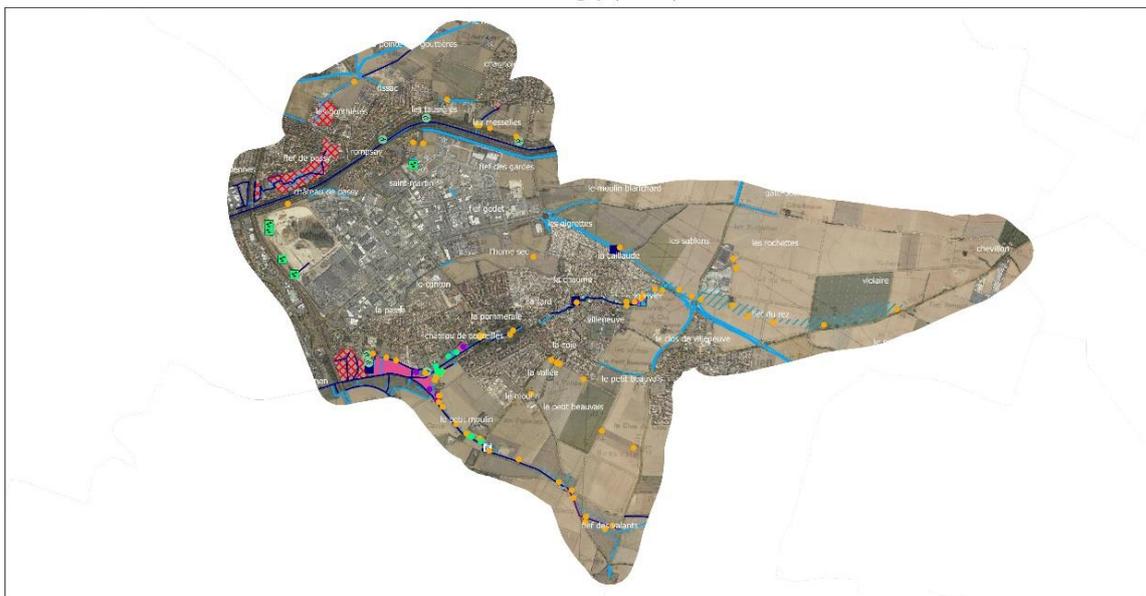
Un plan d'eau a été recensé sur la commune dans une propriété privée près de la Moulinette. Il est connu par les acteurs locaux mais n'a pas pu être prospecté en raison de l'impossibilité de contacter le propriétaire concerné. Plusieurs bassins d'orage ont toutefois été identifiés au niveau de la zone industrielle des quatre chevaliers.

Un bassin est également signalé sur la commune de Puilboreau. Clémence OLLIVIER précise qu'elle va vérifier qu'il soit bien identifié dans l'inventaire de la commune.

##### **★ Réseau hydrographique**

La présence d'un petit cours d'eau appelé le ruisseau du Pré Carré, en limite de Périgny et d'Aytré qui rejoint la Moulinette, a été signalée à dire d'acteurs et confirmée lors de prospections de terrain.

Par ailleurs, un petit fossé complémentaire a été signalé dans le secteur de Rompsay.



**Légende**

Limites communales

Zones humides et autres zones

- Zone humide
- Zone non humide inondable
- Zone non prospectée

Sondages pédologiques

- Hydromorphie significative en profondeur
- Sondage caractéristique d'une zone humide
- Aucun trait d'hydromorphie

Repères

- Réseau hydrographique (BD TOPO)
- Réseau hydrographique (CDALR)
- Réseau hydrographique (terrain)

Éléments ponctuels

- Collecteur/Bassin d'orage
- Fontaine et source aménagées
- Remblai
- Réservoir
- Source
- Zone humide aménagée
- Captage eau potable



0 2.5 5 km



Sources : ©IGN BD ORTHO® (2009), BD TOPO® (2010) - Données CDA LR, IIBSN, Groupe d'acteurs locaux, BIOTOPE - Cartographie : Biotopie, 2015.

## BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

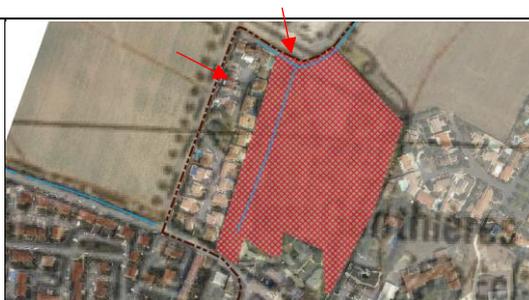
Concernant l'atlas en général, Florence NASSIET demande à ce que la source d'information qui a permis de tracer les zones inondables soit précisée dans la légende.

La photo aérienne utilisée (2009) sera remplacée par une plus récente (2013 ou 2014).

**Planche 1 :**

**Secteur des Gonthières :** Monsieur DEROIR précise que la parcelle non prospectée est communale et accessible par un chemin à travers le lotissement et par le chemin au sud. Le secteur n'est pas considéré par les acteurs comme humide, mais 1 à 2 sondages complémentaires sont nécessaires pour lever le doute.

Les accès à la parcelle sont indiqués par le groupe d'acteurs et signalés par une flèche rouge.



**Planche 2 :**

Secteur Les Messelles : le groupe d'acteur avait signalé sur ce secteur « *présence d'eau en hiver mais pas humide* » Les abords du fossé ont été sondés au point le plus bas de la parcelle, mais la petite tête de bassin est indiquée comme non prospectée. Il sera précisé pourquoi la zone n'a pas pu être prospectée.



**Planche 3 :**

Secteur de Rompsay/ Fief de Passy : le site est peu accessible, la zone non prospectée le long de la 2X2 voie aurait un accès ouvert par le chemin coté canal de Rompsay. **1 à 2 sondages complémentaires seraient à réaliser** pour lever le doute (sous réserve d'accès au site).

Mme F. NASSIET signale que la DRAC avait réalisé un inventaire du patrimoine sur ce secteur, à vérifier si ce dernier n'a pas repéré des sources dans le secteur. Dans ce cas, elles seront signalées sur la carte.

Un possible accès par la maison de retraite à l'est est signalé, **1 à 2 sondages complémentaires seraient à réaliser sur ce secteur**(sous réserve d'accès au site).

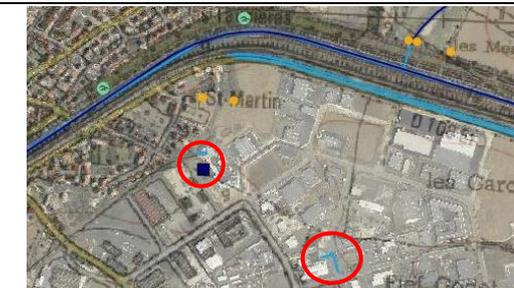
*Les accès à la parcelle sont indiqués par le groupe d'acteurs et signalés par une flèche rouge.*



**Planche 4 :**

Secteur zone industrielle de Périgny : les sites humides aménagés signalés sur les planches 3,4 et 8 sont en réalité des bassins d'orage. La symbologie sera modifiée en conséquence.

Quelques éléments hydrauliques linéaires sont à supprimer de la couche Hydrolin de la CDA. Une version actualisée de la couche sera transmise pour éditer les nouveaux atlas.



**Planche 10 :**

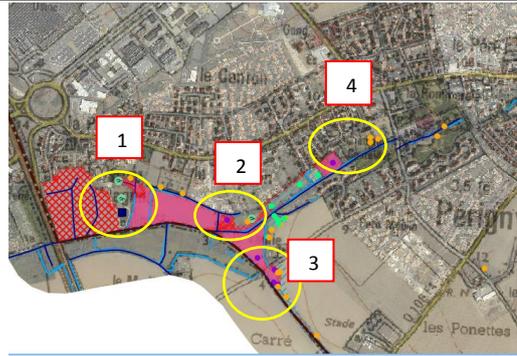
Secteur La Pommeraie : 2 sources complémentaires proches de La Moulinette sont signalées par le groupe d'acteurs : 1 dans la parc du Château de Coureilles et une autre dans les jardins plus à l'est.



**Planche 14 :**

Secteur La Moulinette et Pré Carré :

- (1) - Un étang privé est à ajouter près de la Moulinette.
- (2) - L'étendue du remblai sur la parcelle communale est à préciser pour justifier de la limite de la zone humide. **Des sondages complémentaires seront éventuellement réalisés en conséquence.**
- (3) - La zone humide située le long du ruisseau du Pré carré doit être mieux délimitée. **1 à 2 sondages complémentaires seront réalisés.**
- (4) - La limite de la zone humide est à préciser, si le secteur n'est pas accessible, la zone sera identifiée non prospectée.



## Prochaines étapes

Les résultats de l'inventaire sont partagés par les membres du GAL présent.

Des retours terrain seront effectués dans le secteur des Gonthières, de Rompsay, aux abords de la Moulinette et du ruisseau de Pré Carré. Environ 10 points de sondages seront effectués pour compléter ceux réalisés et délimiter plus précisément les zones humides.

Des précisions seront apportées sur les différents points demandés.

Suite à ce retour, les atlas seront réédités avec les photo-aériennes de 2013 et la couche HYDROLIN actualisée plus récentes et plus représentatives de la réalité du territoire.

La version finale de l'atlas et le rapport de synthèse pourront être finalisés par le BE BIOTOPE entre mars et avril.

La CDA transmettra un modèle de délibération adapté à la commune.

L'inventaire sera ensuite présenté en Conseil municipal pour approbation.